

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

SAUMUR :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Paris :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ou s'abonne :

A SAUMUR :
Chez tous les Libraires.

A PARIS :
Chez DONGREL et BOLLIER,
Place de la Bourse, 53 ;
Chez LEWIS,
Rue Taitbout, 109.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annances, la ligne, 30 c.
Réclames, 80
Fait divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS :
Chez M. HAVAS-LAPITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

12 Janvier 1878.

LE ROI VICTOR-EMMANUEL.

Devant l'immense événement qui frappe l'Italie et surprend l'Europe, il n'y a place pour aucune autre nouvelle, et la presse n'est occupée que de la disparition de ce souverain qui s'est jeté dans la Révolution plus par ambition que par tout autre sentiment.

Marie-Albert, Eugène-Ferdinand-Thomas-Victor-Emmanuel de Carignan était à peine âgé de 58 ans ; il était né le 14 mars 1820, de Charles-Albert, prince de Carignan, plus tard roi de Sardaigne, et de la princesse Thérèse, fille du grand-duc de Toscane.

En 1842, il avait épousé l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche.

Comme prince royal, il fit avec son père les deux malheureuses campagnes de 1848 et de 1849, pendant lesquelles il commandait la division de Savoie. Il montra une brillante valeur de soldat à Santa-Lucia et à Goito, où il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse. Il recueillit la couronne après le désastre de Novare, la dernière victoire du vieux Radetzki, la dernière défaite de Charles-Albert, qui venait d'abdiquer le soir même de la bataille.

Nous ne dirons rien de son règne, comme roi de Sardaigne ; nos lecteurs le connaissent ; les premières années en furent attristées par la mort de sa mère, celle de sa femme, celle de son frère le duc de Gènes.

Nous n'avons pas besoin de rappeler non plus son règne comme roi d'Italie, l'envahissement des États de Naples et de l'Eglise, le gât-apens de Castelfidardo, l'établissement de l'unité italienne, qui fut l'œuvre de la politique napoléonienne plus que la sienne propre. Victor-Emmanuel paya notre alliance du mariage de sa fille Clotilde avec le prince Jérôme Napoléon. Ces souvenirs

furent souvent, dit-on, un des remords de sa vie ; ils ont dû peser sur son heure dernière ; mais il est aujourd'hui entre les mains de Dieu, qui l'a jugé, et nous n'insisterons pas.

Victor-Emmanuel, chef de la maison de Savoie-Carignan, qui a succédé en 1834 à la maison directe de Savoie, laisse quatre enfants légitimes de son mariage avec Adélaïde d'Autriche : le prince Humbert, l'aîné, qui lui succède aujourd'hui et qui a épousé sa cousine Marguerite, fille du duc de Gènes ; — le prince Amédée, duc d'Aoste, qui fut deux ans roi d'Espagne ; la princesse Clotilde, mariée au prince Jérôme Napoléon ; et la princesse Pie, reine de Portugal.

Depuis quelques années, il était remariémorganatiquement. Cette union clandestine avait été conclue pendant la maladie assez grave qu'il fit à San-Rossore, en 1868.

Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne par la grâce de Dieu, par sa naissance et la vaillance de ses ancêtres, vient de mourir à Rome, où, devenu roi d'Italie par les basses œuvres d'une politique de conspirateurs, il recevait hier encore le salut de la Révolution.

Le roi est mort muni des sacrements de l'Eglise.

Quel drame intime et grandiose offre à notre esprit la lecture de cette simple formule qui recommande chaque jour au respect des chrétiens les plus modestes mémoires, et qui nous montre aujourd'hui le prince spoliateur demandant aide et secours à l'Eglise dépouillée ! Il faut courber la tête devant ces grands enseignements que recueille l'histoire de notre siècle et qui font apparaître la main de Dieu au milieu du chaos politique et social où le monde se débat.

Victor-Emmanuel puisait dans les traditions de sa race une autorité qui a préservé les entreprises italiennes de plus d'un péril. Nous ne nous arrêterons pas aux prévisions que sa disparition soudaine doit inspirer aux esprits réfléchis. La France en

proie à la démente révolutionnaire, peut, hélas ! subir le contre-coup de l'arrêt porté par la justice de Dieu.

Frappé dans la plénitude de sa vigueur, Victor-Emmanuel est tombé devant Pie IX, courbé par l'âge et la souffrance. La main défaillante du Pontife a pu bénir et pardonner le prince robuste et fort qui avait osé jeter un défi à la divine puissance de Pierre.

Cavour est mort, Napoléon a disparu, Victor-Emmanuel vient de les rejoindre dans le domaine interdit à nos jugements et où les choses terrestres s'éclairent à la lumière de l'éternité.

Le Pape est toujours là ! Dieu l'a gardé pour faire mieux apparaître, dans l'éclat d'une merveilleuse vieillesse, l'indéfectible force du Siège apostolique.

Il est là, priant pour ceux qui souffrent et ceux qui font souffrir, voyant passer devant lui le cortège funèbre des victorieux qui l'ont menacé, demeurant pour les absoudre et proclamer par une bénédiction dernière que leurs œuvres sont vaines et leurs calculs impuissants.

La croix qui se dresse sur Saint-Pierre de Rome, signe auguste de la Rédemption du monde, est l'emblème du salut des nations ; la croix de Savoie ne prévaudra point contre elle.

La Révolution cosmopolite, qui a voulu tailler un royaume dans les dépouilles de l'Eglise, n'a pu effacer, dans le cœur du roi dont elle avait tenté de faire son chevalier, le souvenir des rois chevaliers et des saints vénérés issus du sang de Savoie. Ce que Victor-Emmanuel emporte d'ici-bas, ce qui le protégera par delà la tombe, ce qui ne périra point, c'est la prière de Pie IX.

(Union.)

Quelle destinée, s'écrie la *Defense*, que celle de ce souverain ! et quels enseignements dans cette fin soudaine ! Suivant la prédiction d'une sainte, il est mort au Quirinal, dans ce palais des Papes, où il n'aimait pas à demeurer ; il y avait même une légende autour de ce palais, et parmi le

peuple de Rome on croit que jamais le roi d'Italie n'a passé la nuit dans sa royale demeure, qu'il quittait, dit-on, le soir, sous l'empire d'une secrète terreur, pour s'en aller dormir dans une villa aux portes de la capitale.

Il y a un mois à peine, le monde chrétien apprenait avec angoisse que la santé de Pie IX inspirait de sérieuses inquiétudes. Mais le grand vieillard du Vatican s'est relevé, Dieu lui a rendu des forces, et, après avoir vu disparaître tant d'hommes et tant de choses, Pie IX, âgé de quatre-vingt-quatre ans, assiste à la mort de Victor-Emmanuel, qui n'avait pas atteint sa cinquante-huitième année ! Et le saint Pontife prie sans doute à cette heure pour l'âme de ce fils qu'il aimait malgré ses fautes et que le Souverain-Juge vient d'appeler à lui.

Dans l'émotion de l'heure présente, nous ne voulons point devancer les jugements de la postérité. Victor-Emmanuel a attaché son nom à une œuvre qui aurait pu être simplement une œuvre nationale si elle était restée fidèle à son origine et aux vœux de Pie IX et de Charles-Albert, mais que la Révolution a poussé jusqu'aux plus excessives conséquences.

On écrit de Rome, 10 janvier :

« Le Pape s'est fait transporter ce matin sur une litière dans la salle attenante à sa chambre pour assister à la messe qu'il a fait célébrer pour le repos de l'âme de Victor-Emmanuel. Tous les cardinaux avaient été convoqués. Sa Sainteté est profondément affectée de ce malheur. »

Chronique générale.

On lit dans l'Agence Havas :

Au moment où le gouvernement a reçu l'annonce de la mort du roi Victor-Emmanuel, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République française, a immédiatement

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

JANVIER.

(Suite.)

Midi. On frappe à ma porte, une petite fille entre et me salue par mon nom.

Je ne la reconnais point au premier abord ; mais elle me regarde, sourit.

Ah ! c'est Paulette !... Mais depuis six mois que je ne l'avais vue, Paulette n'est plus la même : l'autre jour c'était un enfant, aujourd'hui c'est presque une jeune fille.

Paulette est maigre, pâle, pauvrement vêtue ; mais c'est toujours le même œil bien ouvert et regardant droit devant lui, la même bouche souriant à chaque mot comme pour solliciter votre amitié, la même voix un peu timide et pourtant caressante.

Paulette n'est point jolie, elle passe même pour laide ; mais moi je la trouve charmante.

Peut-être n'est-ce point à cause de ce qu'elle est, mais à cause de moi. Paulette m'apparaît à travers un de mes meilleurs souvenirs.

C'était le soir d'une fête publique.

Les illuminations faisaient courir leurs cordons de feu le long de nos monuments, mille banderoles flottaient au vent de la nuit ; les feux d'artifice venaient d'allumer leurs gerbes de flammes au milieu du Champ-de-Mars.

Tout à coup, une de ces inexplicables terreurs qui frappent de folie les multitudes s'abat sur les rangs confondus et pressés ; on crie, on se précipite ; les plus faibles trébuchent, et la foule égarée les écrase sous ses pieds convulsifs.

Échappé par miracle à la mêlée, j'allais m'éloigner, lorsque les cris d'un enfant près de périr me retiennent ; je rentre dans ce chaos humain, et, après des efforts inouïs, j'en retire Paulette au péril de ma vie.

Il y a un an de cela ; depuis, j'avais revu la petite deux fois à peine, et je l'avais presque oubliée.

Mais Paulette a la mémoire des bons cœurs ; elle vient, au renouvellement de l'année, m'offrir ses souhaits de bonheur.

Elle m'apporte, en outre, un plant de violettes en fleurs ; elle-même l'a mis en terre et cultivé ;

c'est un bien qui lui appartient tout entier, car il a été conquis par ses soins, sa volonté et sa patience.

Le violier a fleuri dans un vase grossier, et Paulette, qui est cartonnrière, l'a enveloppé d'un cache-pot en papier verni, embelli d'arabesques.

Les ornements pourraient être de meilleur goût, mais on y sent la bonne volonté attentive.

Ce présent inattendu, la rougeur modeste de la petite fille et son compliment balbutié dissipent, comme un rayon du soleil, l'espèce de brouillard qui m'enveloppait le cœur ; mes idées passent brusquement des teintes plombées du soir aux teintes les plus roses de l'aurore ; je fais asseoir Paulette et je l'interroge gaiement.

La petite répond d'abord par des monosyllabes à mes phrases ; mais bientôt les rôles sont renversés, et c'est moi qui entrecoupe de courtes interjections ses longues confidences.

La pauvre enfant mène une vie difficile et laborieuse.

Orpheline depuis longtemps, elle est restée, avec son frère et sa sœur, à la charge d'une vieille grand-mère qui les a élevés de misère, comme elle a coutume de le dire.

Cependant Paulette l'aide maintenant dans la confection du cartonage, sa petite sœur Perrine commence à coudre, et Henri est apprenti dans une imprimerie.

Tout irait bien sans les pertes et sans les châtiments, sans les habits qui s'usent, sans les appétits qui grandissent, sans l'hiver qui oblige à acheter son soleil !

Paulette se plaint de ce que la chandelle dure trop peu et de ce que le bois coûte trop cher.

La cheminée de leur mansarde est si grande qu'une falourde y produit l'effet d'une allumette ; elle est si près du toit que le vent y renvoie la pluie et qu'on y gèle sur l'âtre en hiver ; aussi y ont-ils renoncé.

Tout se borne désormais à un réchaud de terre sur lequel cuit le repas.

La grand-mère avait bien parlé d'un poêle marchandé chez le revendeur du rez-de-chaussée ; mais celui-ci en a voulu sept francs, et les temps sont trop difficiles pour une pareille dépense ; ils se sont, en conséquence, résignés à avoir froid par économie.

A mesure que Paulette parle, je sens que je sors de plus en plus de mon abattement chagrin.

Les premières révélations de la petite cartonnrière ont fait naître en moi un désir qui est bientôt devenu un projet.

Je l'interroge sur ses occupations de la journée, et elle m'apprend qu'en me quittant elle doit visiter, avec son frère, sa sœur et sa grand-mère, les différentes pratiques auxquelles ils doivent leur travail.

ment adressé le télégramme suivant au roi Humbert :

Maréchal de Mac-Mahon à S. M. le roi Humbert.

« J'adresse à Votre Majesté la sincère expression de mes sentiments personnels et de la profonde sympathie de la nation française, qui n'a pas oublié l'ancienne confraternité d'armes qui l'unissait à votre glorieux père. »

Nous lisons dans la Gazette de France :

« On sait quels sont les idées et les sentiments du prince Humbert, le nouveau roi d'Italie. Personne n'ignore en Europe le dédain, l'antipathie profonde qu'il éprouve à l'égard de la France, comme l'admiration passionnée, enthousiaste qu'il professe pour l'Allemagne, son gouvernement et ses hommes d'Etat. »

« Avec lui, les conséquences de l'unité italienne que le caractère personnel de Victor-Emmanuel avait pu retarder pour la France dans une certaine mesure, se feront sentir avec une nouvelle rigueur. »

« La politique allemande triomphe pleinement aujourd'hui dans les conseils de l'Italie. La mort de Victor-Emmanuel fait disparaître le dernier obstacle qui pouvait restreindre l'influence de l'Allemagne. »

« Victor-Emmanuel, en mourant, livre l'Italie à M. de Bismark. »

Les funérailles de Victor-Emmanuel sont fixées à mardi 15 janvier.

Le gouvernement français se fera représenter aux obsèques du roi Victor-Emmanuel par un envoyé extraordinaire qui n'est pas encore désigné.

La Lanterne annonce que M. Gambetta a envoyé au roi Humbert un télégramme de condoléance.

M. Gambetta a-t-il pris rang dans la famille des souverains ou des chefs d'Etat ?

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous avons à diverses reprises annoncé que M. Dufaure avait demandé à ses collègues de poser à la Chambre la question du vote du budget tout entier. Divers ministres avaient demandé à sonder les chefs des gauches qui viennent de répondre qu'ils voteront le budget en entier si au préalable le Sénat vote : »

- » La loi sur l'état de siège ;
 - » La loi sur le colportage ;
 - » La loi sur la candidature officielle ;
 - » Le projet sur les enquêtes parlementaires.
- » En voilà pour trois mois d'attente. »

On lit dans le Français :

Le général Chanzy, qui vient d'arriver à Paris, est loin, paraît-il, d'être en ce mo-

ment en faveur auprès des gauches. On songerait même à le remplacer dans un temps plus ou moins prochain par un gouverneur civil. Entre les candidats à ce poste, on cite M. Krantz.

M. le général Ducrot est sacrifié aux haines des partis de la République ; et pour que le retrait de son commandement ne prenne pas l'apparence d'une brutale destitution, on lui confie le poste occupé par le général Borel avant son entrée au ministère de la guerre, comme nous l'avons mentionné hier.

Nous pouvons donner quelques renseignements au sujet de la mesure qui atteint un officier général honoré tout particulièrement de la haine des républicains.

On a demandé au général Ducrot sa démission pour éviter un embarras au gouvernement en présence de l'attitude et des dispositions de l'Assemblée.

M. le général Ducrot n'a pas cru, avec raison, devoir déférer à cette demande, parce qu'il se savait sous le coup de menaces de la gauche, prétendant avoir contre lui des preuves matérielles de participation à un complot.

Il est inutile d'ajouter que lorsqu'il s'est agi de produire les preuves matérielles annoncées avec plus d'éclat que de sincérité, les détracteurs de l'armée ont été obligés de convenir qu'elles n'existaient pas. Les bases manquant, les républicains ont dû renoncer à l'enquête.

C'est donc par mesure purement politique que M. le général Ducrot a été relevé de son commandement et appelé à d'autres fonctions.

La France appréciera ce fait et jugera sévèrement cette conduite.

M. Léon Renault, en prenant possession de la présidence du centre gauche, a prononcé un discours dans lequel, après un éloge de M. Thiers et des hommes du centre gauche auxquels il attribue le mérite de la consolidation de la République, il expose et développe, en quelques mots le programme du cabinet.

« Le cabinet, dit-il, que préside M. Dufaure, qui a toutes nos sympathies, qui a droit à tout notre dévouement, doit suffire à une tâche difficile. »

« Il faut qu'il passe entre deux écueils. S'il se décide à proposer les réformes qu'implique l'établissement d'un régime vraiment républicain, il est exposé à rencontrer, de la part du Sénat, une opposition systématique et à essayer des échecs qui affaibliront sa situation et encourageront peut-être les mauvais desseins de ceux qui croient à la possibilité d'un nouveau 16 mai. »

« Si, comprenant ces dangers, il s'abstient de proposer des lois réformatrices, il peut craindre d'être accusé par le parti républicain d'indifférence pour une partie des grands devoirs que les circonstances actuelles semblent imposer aux détenteurs de l'autorité... »

« Il serait certainement désirable que les prérogatives nécessaires de l'Etat en matière d'enseignement pussent lui être immédiatement restituées ; que notre législation de la presse, des associations et des réunions fut révisée ; que l'organisation des grands services publics subit des modifications qui devaient la mettre en harmonie avec les principes fondamentaux de notre Constitution. Mais il y aurait quelque puérilité et une véritable imprudence à ne pas ajourner ces réformes indispensables jusqu'à l'heure prochaine où le pays aura donné au parti républicain la majorité dans le Sénat comme il la lui a procurée dans la Chambre des députés, dans les conseils généraux et dans les conseils municipaux. »

« Il restera d'ailleurs au ministère un large champ de satisfaction à accorder au parti républicain. »

« Il aura, par des choix réfléchis et bien concertés, par des instructions fermes, suivies de sanctions positives, à faire pénétrer dans le monde des fonctionnaires de tout ordre et de tout rang l'idée qu'ils sont tenus de servir fidèlement la République. »

« Il leur apprendra, ou leur rappellera que, pour administrer sous un gouvernement républicain, il faut avoir le constant souci de faire profiter le régime qu'on sert, du bien qu'il procure par votre intermédiaire aux populations ; que, pour rendre dignement la justice, il faut professer un respect sincère pour la Constitution des pouvoirs au nom desquels on prononce sur tous les intérêts et sur tous les droits des citoyens ; que, lorsqu'on est appelé à l'honneur de représenter notre pays auprès des gouvernements étrangers, on doit saisir toutes les occasions de leur faire entendre que la politique extérieure de notre République donne à l'Europe cette triple garantie : qu'elle est à la fois indépendante des doctrines ultramontaines, opposée à l'esprit d'usurpation et de conquête, et hostile aux détestables traditions de la propagande socialiste et révolutionnaire. »

« Le cabinet saura aussi veiller à ce que notre armée soit réellement tenue en dehors des luttes politiques, et si parmi ceux qui ont été placés à sa tête il en était qui eussent oublié, sous l'influence des entraînements de parti, que nos vaillants soldats ne doivent jamais être détournés de leur sainte mission de défenseurs de la patrie et des lois, il n'hésiterait pas à leur enlever le commandement dont ils auraient méconnu les devoirs. »

En terminant, M. Renault déclare qu'il appartient au cabinet actuel de prouver que la République est seule capable de donner les biens matériels que l'empire n'avait su que compromettre. »

La commission d'enquête électorale a envoyé vingt-sept plaintes au ministère de la justice. Ces vingt-sept plaintes ont donné lieu à vingt-sept poursuites.

Cette même commission d'enquête vient de désigner MM. Spuller, Floquet et Milaud pour se rendre dans les départements

suivants : Dordogne, Gironde, Gers, Tarn, Charente et Charente-Inférieure.

Aujourd'hui, elle procédera à la nomination d'autres commissions pour d'autres départements.

On écrit de Londres, 9 janvier :

« Aujourd'hui, il y a eu à Chislehurst une messe commémorative pour le repos de l'âme de l'empereur. Un assez grand nombre de Français et quelques bonapartistes assistaient à la funèbre cérémonie. L'impératrice avait tenu à ce qu'aucune manifestation ne se produisît. Sa Majesté est souffrante, et, sans qu'il y ait aucun danger immédiat, les médecins sont d'avis que le séjour de Chislehurst lui est contraire. »

« On parle d'une grande démonstration pour le 16 mars. »

Sur la proposition de M. Louis Combar, médecin ex-aide-major à l'armée de la Loire, le Progrès, de Lyon, vient d'ouvrir une souscription pour ériger une statue à Raspail.

L'île de Saint-Barthélemy vient d'être cédée à la France par le gouvernement suédois.

D'après le texte du traité, stipulant cette rétrocession, la France paye une somme de 80,000 fr. au gouvernement suédois, et une autre somme de 320,000 francs pour les pensions et le transport en Europe des fonctionnaires suédois. Le traité est du 10 août et les conditions sont stipulées dans un protocole signé à Paris le 31 octobre.

Les journaux de Stockholm constatent que c'est avec l'assentiment presque unanime des habitants que cette colonie nous est cédée.

Cette île, qui fait retour aujourd'hui à la France, nous avait appartenu de 1648 à 1784. A cette époque, un traité l'avait remise à la Suède.

Chronique militaire

PROPOSITION LAISANT SUR LE SERVICE MILITAIRE

M. Laisant vient de représenter à la Chambre sa proposition pour la réduction du service militaire à trois années, et à la suppression du volontariat d'un an. Cette proposition avait été soumise, on s'en souvient, à la Chambre dissoute et prise en considération. En voici le texte :

« Art. 1^{er}. — Le premier paragraphe de l'article 5 de la loi du 27 juillet 1872 est modifié comme il suit : »

- » Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :
- » De l'armée active pendant trois ans ;
- » De la réserve de l'armée active pendant six ans ;
- » De l'armée territoriale pendant cinq ans ;

un grand enseignement.

Maintenant les années peuvent se renouveler ; je sais que nul n'est assez malheureux pour n'avoir rien à recevoir ni rien à donner.

Comme je rentrais, j'ai rencontré le nouvel équipage de mon opulente voisine.

Celle-ci, qui revient aussi de soirée, a franchi le marche-pied avec une impatience fébrile, et je l'ai entendue murmurer : *Enfin !*

Moi, en quittant la famille de Paulette, j'avais dit : *Déjà !*

(Magasin pittoresque.)

Pour offrir au lecteur un certain intérêt d'actualité, le deuxième chapitre du CALENDRIER DE LA MANSARDE, Février, ne sera publié que dans le courant du mois prochain.

Mon plan est aussitôt arrêté. J'annonce à l'enfant que j'irai la voir dans la soirée, et je la congédie en la remerciant de nouveau.

Le violier a été posé sur la fenêtre ouverte, où un rayon de soleil lui souhaite la bienvenue ; les oiseaux gazouillent alentour ; l'horizon s'est éclairci, et le jour, qui s'annonçait si triste, est devenu radieux.

Je parcours ma chambre en chantant, je m'habille à la hâte, je sors.

Trois heures. Tout est convenu avec mon voisin le fumiste : il répare le vieux poêle que j'avais remplacé, et me répond de le rendre tout neuf. A cinq heures nous devons partir pour le poser chez la grand'mère de Paulette.

Minuit. Tout s'est bien passé. A l'heure dite, j'étais chez la vieille cartonnienne encore absente.

Mon Piémontais a dressé le poêle tandis que j'arrangeais, dans la grande cheminée, une douzaine de belles bûches empruntées à ma provision d'hiver.

J'en serai quitte pour m'échauffer en me promenant, on peut me coucher plus tôt.

A chaque pas qui retentit dans l'escalier, j'ai un battement de cœur ; je tremble que l'on ne m'interrompe dans mes préparatifs et qu'on ne gâte ainsi ma surprise.

Mais non, voilà que tout est en place : le poêle allumé ronfle doucement, la petite lampe brille sur la table, et la burette d'huile est rangée sur l'étagère.

Le fumiste est reparti, et cette fois ma crainte qu'on n'arrive s'est transformée en impatience de ce qu'on n'arrive pas.

Enfin j'entends la voix des enfants ; les voici qui poussent la porte et qui se précipitent.

Mais tous s'arrêtent avec des cris d'étonnement.

A la vue de la lampe, du poêle, et du visiteur qui se tient comme un magicien au milieu de ces merveilles, ils reculent presque effrayés.

Paulette est la première à comprendre ; l'arrivée de la grand'mère, qui a monté moins vite, achève l'explication.

Attendrissements, transports de joie, remerciements !

Mais les surprises ne sont point finies.

La jeune sœur ouvre le four et découvre des marrons qui achèvent de griller ; la grand'mère vient de mettre la main sur les bouteilles de cidre qui garnissent le buffet, et je retire du papier que j'ai caché une langue fourrée, un coin de beurre et des pains frais.

Cette fois, l'étonnement devient de l'admiration ; la petite famille n'a jamais assisté à un pareil festin !

On met le couvert, on s'assoit, on mange ;

c'est fête complète pour tous, et chacun y contribue pour sa part.

Je n'avais apporté que le souper, la cartonnienne et ses enfants fournissent la joie.

Que d'éclats de rire sans motifs ! quelle confusion de demandes qui n'attendent point les réponses ; de réponses qui ne correspondent à aucune demande !

La vieille femme elle-même partage la folle gaieté des petits !

J'ai toujours été frappé de la facilité avec laquelle le pauvre oublie sa misère.

Accoutumé à vivre du présent, il profite du plaisir dès qu'il se présente.

Le riche, blasé par l'usage, se laisse gagner plus difficilement ; il lui faut le temps et toutes ses aises pour consentir à être heureux.

La soirée s'est passée comme un instant.

La vieille mère m'a raconté sa vie, tantôt souriant, tantôt essayant une larme.

Perrine a chanté une ronde d'autrefois avec sa voix fraîche et enfantine.

Henri, qui apporte des épreuves aux écrivains célèbres de l'époque, nous a dit ce qu'il en sait.

Enfin il a fallu se séparer, non sans de nouveaux remerciements de la part de l'heureuse famille.

Je suis revenu à petits pas, savourant à plein cœur les purs souvenirs de cette soirée.

Elle a été pour moi une grande consolation et

De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

Art. 2. — Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes justifiant d'une instruction et d'une éducation militaire suffisantes pourront passer dans la réserve de l'armée active, après avoir subi un examen devant une commission présidée par un général de brigade et composée de : un lieutenant-colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants.

Le programme et les conditions de l'examen seront arrêtés par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — Les articles 53, 54, 55, 56, 57, 58 de la loi du 27 juillet 1872, relatifs aux engagements conditionnels d'un an, sont et demeurent abrogés.

Les signataires sont au nombre de 405.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

LES ÉLECTIONS DE DEMAIN.

Nous voici à la veille de l'ouverture du scrutin, et on ne connaît encore aucune liste pour le complément des élections municipales. Il paraît que le comité radical n'a pas pu fixer un choix agréé par tous. L'embarras sera grand demain : comment les électeurs feront-ils pour répondre à l'appel de M. le maire ? Cela peut amener de curieux résultats, si aucune liste ne circule dans la journée.

M. Halbert nous prie d'insérer la lettre suivante :

Au moment d'abandonner la direction de la Lyre Saumuroise, je tiens à accomplir publiquement un devoir de reconnaissance envers ceux qui m'ont honoré de leurs bienveillantes sympathies.

Lorsque, en effet, des difficultés imprévues ont menacé d'arrêter dans leurs premiers développements notre musique naissante, c'est grâce à leurs précieux encouragements, grâce aussi à leur généreux concours que nous avons pu continuer.

Depuis, leurs secours ne nous ont pas fait défaut, et jusqu'à ce jour nous les avons trouvés prêts à seconder une œuvre qui n'a été fondée à Saumur que pour le plaisir des habitants.

PAUL HALBERT.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR.

JUGEMENT.

Suivant jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Saumur (Maine-et-Loire), le quatre janvier 1878, enregistré :

Il appert :

Que la nommée GILBERT, JULIE, femme BOTTEAUX, âgée de cinquante-deux ans, née à Saumur le vingt-deux octobre mil huit cent vingt-cinq, cultivatrice, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, a été condamnée, pour falsification de lait exposé en vente le 26 décembre 1877, en six jours de prison, à la confiscation du lait saisi et déposé au Bureau de bienfaisance de Saumur, aux frais de l'affichage du jugement, par extrait, dans les journaux l'Echo Saumurois et le Courrier de Saumur, à la porte de son domicile et à la porte de la Mairie de Saumur, et en tous les frais.

Pour extrait :

Saumur, le 12 janvier 1878.

Le Greffier,

F. ANDRÉ, commis-greffier.

Vu au Parquet :

Le Procureur de la République,

DE LA VÈZE.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Mercredi dernier, *Hernani* avait attiré la foule. M. Charpentier (*Hernani*), M. Randoux (Ruy Gomez), M. William Stuart (Don Carlos) ont parfaitement tenu leurs rôles et ont été chaleureusement applaudis à différentes reprises ; M^{lle} A. Kelly a été charmante dans le rôle de Dona Sol.

Ces excellents interprètes avaient préalablement reçu l'approbation du maître. Ainsi, lorsque M. Degard eut l'intention d'aller jouer *Hernani* en province, il en demanda

l'autorisation à Victor Hugo et lui envoya son tableau de troupe. Voici la réponse que le poète lui envoya :

Monsieur,

Je sais avec quel zèle et quel talent vous avez monté *Hernani* pour les représentations des départements ; je vous en remercie, ainsi que les artistes distingués que vous avez choisis pour auxiliaires, et je vous envoie tous mes encouragements et tous mes vœux de succès.

VICTOR HUGO.

M. Chavannes nous donnera lundi prochain une représentation extraordinaire du grand opéra de Donizetti, la *Favorite*, à laquelle concourront, au second acte, M^{lles} Roselli, Delas et Michelli, premières danseuses.

M^{lle} Hasselmans jouera Léonor, M. Pellin, Fernand, M. Martin, le roi Alphonse ; M. Odezenne, Balthazar. Le talent de ces artistes nous donne la certitude que la *Favorite* sera brillamment représentée.

A Angers, ce soir samedi, la *Favorite* au Grand-Théâtre, et demain dimanche huitième représentation des *Cloches de Corneville*.

Le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets des instructions leur prescrivant de convoquer le 21 janvier les conseils municipaux des communes autres que les chefs-lieux d'arrondissements et de canton, à l'effet de procéder à l'élection de leurs municipalités.

Les nominations de maires qui appartiennent au gouvernement auront lieu vers la même époque.

Température. — On ne comptait plus guère sur l'hiver, mais il vient de faire son apparition, et pour être tardif il ne s'en montre pas moins rigoureux.

De tous côtés, on signale un grand abaissement de température. Au Puy-de-Dôme, le froid a atteint hier 12 degrés, et 19 degrés au Pic du Midi.

Ce matin, le thermomètre est descendu à Saumur à 6 degrés. Les glaçons ont fait leur apparition sur la Loire ; les premiers ont été signalés dès la nuit dernière.

De fortes pressions règnent sur notre région ; le baromètre se tient à beau fixe.

LA RÉVISION DE LA STATISTIQUE MÉDICALE EN FRANCE.

Les lois du 19 ventôse et du 21 germinal an XI ordonnent aux préfets de publier annuellement dans toute la France et de transmettre au ministère de l'agriculture et du commerce la liste des médecins, officiers de santé, sages-femmes et pharmaciens qui exercent légalement leur profession dans chaque département. Afin de diminuer les frais de cette publication, les préfets ont été depuis autorisés à ne publier que tous les cinq ans les listes générales, sauf à publier chaque année, dans l'intervalle, une liste indiquant les additions et les retranchements. Enfin, il a été décidé que la publication quinquennale de la statistique médicale devrait coïncider avec le recensement quinquennal de la population.

Mais ces dispositions ont été, dans ces dernières années, perdues de vue dans la plupart des préfectures. Sauf de rares exceptions, le ministère ne reçoit plus ni les listes quinquennales, ni les listes annuelles supplémentaires. L'administration se trouve ainsi dépourvue de renseignements qui lui sont indispensables, en ce moment surtout où les Chambres sont saisies de divers projets de loi se rattachant à l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

D'un autre côté, les commissions d'inspection des pharmacies et les organes du corps médical se plaignent vivement de ce qu'un grand nombre de praticiens exercent leurs professions sans avoir fait enregistrer leurs diplômes, et que, par suite du manque de surveillance sur ce point, des individus qui n'ont aucun titre régulier s'arrogent publiquement des qualités qui ne leur appartiennent pas et se livrent illégalement à l'exercice de l'art de guérir.

Afin de mettre fin à cet état de choses et de revenir à la stricte exécution des mesures prescrites par la loi, M. Teisserenc de Bort a décidé qu'il serait dressé dans chaque département un relevé complet de tous les praticiens, médecins, sages-femmes, etc., qui

ont fait enregistrer leur diplôme par l'administration. Ce relevé sera communiqué aux commissaires de police, chargés d'indiquer les praticiens exerçant sans y être inscrits, lesquels devront être mis en demeure de faire enregistrer leurs titres. Enfin, une fois la liste définitivement arrêtée, elle sera publiée dans chaque département, et désormais la révision générale de la statistique médicale coïncidera avec le recensement quinquennal de la population.

On lit dans la *Chronique de l'Ouest*, du Mans :

Pendant la nuit de Noël, quinze jeunes gens de Marçon, arrondissement de Saint-Calais, se sont introduits dans l'église de leur paroisse, au moment où l'on célébrait la messe de minuit.

Là, ces misérables ont injurié le curé, en le traitant de « cochon, bon à tuer. »

Puis, ces agréables messieurs ont eu l'ignoble audace de déposer des ordures dans l'église.

Enfin, voyant des femmes se rendre à la sainte Table, ils ont eu la lâcheté d'en saisir une et de lui barbouiller la figure avec de la boue, après en avoir jeté sur les assistants.

Voilà ce qui vient de se passer à Marçon. L'exactitude des faits que nous venons de relater nous est garantie par une personne digne de foi. Nous n'insisterons pas sur leur gravité, bien persuadés que le parquet de Saint-Calais ne les laissera pas impunis.

Nous avons commencé hier en feuilleton le *CALENDRIER DE LA MANSARDE*, couronné par l'Académie française sous le titre de : *Un philosophe sous les toits* (prix de 1,200 fr.). Cette œuvre est due à la plume de M. Emile Souvestre, auteur des *Mémoires d'un Ouvrier*, publiés l'an dernier dans l'*Echo Saumurois*.

Le *Calendrier de la Mansarde* est divisé en douze chapitres qui paraîtront de mois en mois, ce qui nous permettra de donner d'autres feuilletons dans l'intervalle de chacun des chapitres.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS.

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche 13 janvier, à 4 h. 1/2

très-précise,

12^e CONCERT POPULAIRE.

Avec le concours de

M^{lle} TAYAU, violoniste.

PROGRAMME :

1^{re} 9^e Symphonie en ré mineur, op. 125 (les trois 1^{res} parties). — Beethoven.

1. Allegro ma non troppo e maestoso. — 2. Adagio mollo e cantabile. — 3. Molto vivace.

2^e Concerto pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. — V. Joncières.

Le solo sera joué par M^{lle} Tayau.

3^e Danse des Saturnales (des Erinnyes), redemandée. — Massenet.

4^e Romance en fa pour le violon, avec accompagnement d'orchestre (op. 50). — Beethoven.

Le solo sera joué par M^{lle} Tayau.

5^e Invitation à la valse, orchestrée par Berlioz. — Weber.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 janvier.

Disette absolue de nouvelles ; on en est réduit à parler du bruit qui a couru à Paris, avant-hier soir, de la mort subite de M. Gambetta et du défilé de visiteurs qui sont allés à l'hôtel de la Chaussée-d'Antin.

Les purs de la presse radicale préparent, dit-on, un déjeuner du 24 janvier.

La droite royaliste est réunie à la chanellerie.

La candidature de M. Parent comme questeur a perdu ses chances, il aura seulement quelques voix amies. Aussitôt après l'élection des questeurs, la séance dit-on sera levée. Nul incident prévu autre que le speech Grévy en montant au fauteuil.

M. Desseaux ouvre la séance en présence de 50 députés au maximum.

M. Camille Sée lit le procès-verbal.

On dit que M. Grévy ne viendra pas prendre possession du fauteuil présidentiel aujourd'hui, et, par conséquent, il faut attendre à demain pour son discours.

Londres, 11 janvier.

Une circulaire officielle de la cour exprime le profond regret de la reine de la mort du roi Victor-Emmanuel.

Berlin, 10 janvier.

On apprend de Saint-Petersbourg que le tzar est malade depuis douze jours.

On a évité de publier des bulletins parce qu'il n'y a pas de danger immédiat.

L'empereur Alexandre souffre d'un refroidissement pris en arrivant à la gare à Saint-Petersbourg et en se rendant en traineau au palais.

(Maclean.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 14 janvier 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURS DE :

M^{lle} ROSELLI, première danseuse ;

M^{lle} BERTHE DELAS, première danseuse ;

M^{lle} MICHELLI, première danseuse demi-caractère et travesties.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de DONIZETTI.

M^{lle} Marie HASSELMANS remplira le rôle de Léonor.

DISTRIBUTION. — Fernand, M. Pellin ; Alphonse, roi de Castille, M. Martin ; Balthazar, M. Odezenne ; Léonor, M^{lle} Hasselmans ; Inès, M^{lle} E. Simon ; Don Gaspard, M. Lecomte. — Seigneurs et dames de la cour, moines, etc.

Au 2^e acte,

Pas de Trois

Dansé par M^{lles} ROSELLI, BERTHE DELAS et MICHELLI.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRE DES MODES.

publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingeries, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRE DES MODES.

publié en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode coloriée ; avec les modes coloriées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRE DES MODES.

publié une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures coloriées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), PARIS.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

4 fr. par an.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur (Maine-et-Loire).
Et de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE

Sur conversion de saisie.
EN VINGT-NEUF LOTS.

IMMEUBLES

Situés commune de Parnay (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, le dimanche dix février mil huit cent soixante-dix-huit, en la salle de la Mairie de Parnay, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête de M. Baptiste-Dominique Musssault, grainetier, demeurant à Fontenay-sous-Bois, près Paris ;

Ayant pour avoué M^e Le Ray, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de Bordeaux, numéro 4 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Courtois, ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Charenton, numéro 112, saisi ;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve ;

En vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques ;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre M. Courtois, sus-nommé, par le sieur Musssault, suivant procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, en date des quatorze et quinze novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le trois décembre suivant, volume 28, numéro 5 ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure indiqués, par le ministère de M^e Pasquier, notaire à Montsoreau, commis à cet effet par le jugement sus énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

1^{er} lot.
Une maison en roc, composée d'une chambre à cheminée, une autre chambre à cheminée à côté servant de boulangerie, une écurie, une petite cour dans laquelle est un puits ; le tout se tenant et renfermé de murs, situé au Bourg-Joly, commune de Parnay ; un petit jardin au bas de ladite cour, joignant au levant Girault-Luiné par le chemin qui conduit à l'église, au couchant et au nord un petit chemin ; une cave à la hauteur dudit logement, un larry en pente, une cour au devant de ladite cave, deux autres caves dans le bas, au niveau de la grande route, un autre larry au-dessus desdites caves ; il existe un pressoir garni de ses ustensiles, dans l'une de ces caves ; le tout dans un ensemble, séparé cependant par un petit sentier, situé au Bourg-Joly, commune de Parnay, joignant au levant Gallier et un sentier, au midi, par le haut, la rue, au couchant les représentants de Marie Charreau et au nord la grande route de Saumur à Montsoreau.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 fr.

2^e lot.
Vingt-deux ares de vigne, situés dans le Clos-des-Cormières, près le Champ-Chardon, commune de Parnay, joignant au nord Frébot, au midi Pierre Dézé, au couchant le grand chemin et au levant Fremont.

Mise à prix, douze cents francs, ci. 1,200 »

3^e lot.
Six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés aux Pecardières, commune de Parnay, joignant au midi Bruneau, au couchant le chemin, au levant Savines.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

4^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de terre, situés aux Rouères, commune de Parnay, joignant au levant Chevallier, au couchant le grand chemin, au midi Bichon, au nord Davallon.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci. 35 »

5^e lot.
Quatre ares douze centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Daviau, au midi Louis Nau, au couchant le chemin, au nord Boret.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci. 35 »

6^e lot.
Quatre ares douze centiares de terre, situés aux Fobies, commune de Parnay, joignant au midi François Auger, au couchant Alexis Eveillard, au levant Bourdais, au nord la veuve Bertrand.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

7^e lot.
Deux ares soixante-quinze centiares de terre, situés aux Goudraies, même commune, joignant au midi Rouau, au levant François Auger, au couchant le chemin, au nord Bertrand.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

8^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de terre, situés au Bé-Rouge, commune de Parnay, joignant au midi Prouteau, au levant Rojeau, au couchant Berthelot, au nord Bertrand.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

9^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de terre, situés au Chalusson, commune de Parnay, joignant au nord Cartault, au midi Chevallier, au levant Eveillard, au nord le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

10^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de terre et bois, situés aux Cloisous, commune de Parnay, joignant au couchant Davallon-Mitonneau, au levant Lizé, au nord Mitonneau.

Mise à prix, trente francs, ci. 30 »

11^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, aux Berniques, commune de Parnay, joignant au midi Savines, au couchant le grand chemin, au levant Savinet, au nord l'allée du clos.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450 »

12^e lot.
Vingt-quatre ares soixante-quinze centiares de terre, situés à la Forêt, commune de Parnay, joignant au midi René Bichon, au couchant Babin, au nord Vallet, au levant Beauflis.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

13^e lot.
Treize ares soixante-quinze centiares de terre, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Rebeilleau, au midi Bichon, au levant Château et autres.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

14^e lot.
Six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés en Bourreau, commune de Parnay, joignant au midi le chemin, au couchant les héritiers Sanzay, au levant Jean Nau.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

15^e lot.
Quatre ares douze centiares de terre, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au midi Hardré-Davallon, au nord la veuve Esnault.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

16^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de terre et vigne, situés aux Varennes, audit Parnay, joignant au nord la veuve Esnault, au midi

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

17^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés à la Grippe, commune de Parnay, joignant au nord Bodel, au midi la Renault, au levant Bichon, au couchant le chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

18^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Veaucaalon, commune de Parnay, joignant au midi et au couchant un sentier, au nord Florent Bertrand, au levant Gauchais.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

19^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés à la Grippe, commune de Parnay, joignant au nord Bodel, au midi la Renault, au levant Bichon, au couchant le chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

20^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Pied-Bourcier, commune de Parnay, joignant au nord Eveillard, au midi la veuve Expert, au couchant le chemin, au levant Charreau.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

21^e lot.
Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés aux Varennes, commune de Parnay, joignant au nord Bourdais, au midi Bichon, au levant le sentier, au couchant Nau.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

22^e lot.
Onze ares de vigne, aux Varennes, même commune, joignant au nord Hervé, au midi la veuve Esnault, au couchant Berthelot, au levant le sentier.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

23^e lot.
Quatre ares douze centiares de vigne, aux Hautes-Coudraies, commune de Parnay, joignant au nord Jamin, au midi Château, au levant Eveillard, au couchant Château.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

24^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés aux Cerceaux, commune de Parnay, joignant au midi Hardouin, au nord Marais, au levant Hardré.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

25^e lot.
Quatre ares douze centiares de vigne, situés au carrefour de l'Eglise, commune de Parnay, joignant au levant René Piette, au midi Dézé, au nord le chemin et au couchant Davallon et autres.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

26^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, aux Varennes, commune de Parnay, joignant au levant Frébot, au couchant Bourdais, au midi Chevallier, au nord Eveillard.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

27^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés aux Cloisous, joignant au midi Hardré-Davallon, au levant le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

28^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés aux Cloisous, joignant au midi Hardré-Davallon, au levant le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

Report. 2,100 »

A reporter. 2,100 »

Report. 3,825 »

Chevallier, au couchant Chesneau.
Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

17^e lot.
Treize ares soixante-quinze centiares de pré, situés en l'Île-Folie, commune de Parnay, joignant au levant Bichon, au couchant Gaillard, au midi Frébot, au nord la Loire.

Mise à prix, six cents francs, ci. 600 »

18^e lot.
Six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés aux Brélinières, commune de Parnay, joignant au couchant Hardré, au levant François Auger, au midi Nollet, au nord Esnault.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

19^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Veaucaalon, commune de Parnay, joignant au midi et au couchant un sentier, au nord Florent Bertrand, au levant Gauchais.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

20^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés à la Grippe, commune de Parnay, joignant au nord Bodel, au midi la Renault, au levant Bichon, au couchant le chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

21^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Pied-Bourcier, commune de Parnay, joignant au nord Eveillard, au midi la veuve Expert, au couchant le chemin, au levant Charreau.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

22^e lot.
Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés aux Varennes, commune de Parnay, joignant au nord Bourdais, au midi Bichon, au levant le sentier, au couchant Nau.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

23^e lot.
Onze ares de vigne, aux Varennes, même commune, joignant au nord Hervé, au midi la veuve Esnault, au couchant Berthelot, au levant le sentier.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

24^e lot.
Quatre ares douze centiares de vigne, aux Hautes-Coudraies, commune de Parnay, joignant au nord Jamin, au midi Château, au levant Eveillard, au couchant Château.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

25^e lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés aux Cerceaux, commune de Parnay, joignant au midi Hardouin, au nord Marais, au levant Hardré.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »

26^e lot.
Quatre ares douze centiares de vigne, situés au carrefour de l'Eglise, commune de Parnay, joignant au levant René Piette, au midi Dézé, au nord le chemin et au couchant Davallon et autres.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

27^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, aux Varennes, commune de Parnay, joignant au levant Frébot, au couchant Bourdais, au midi Chevallier, au nord Eveillard.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

28^e lot.
Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés aux Cloisous, joignant au midi Hardré-Davallon, au levant le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

Report. 6,450 »

A reporter. 6,450 »

Report. 6,450 »

Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés à la Plouse, commune de Parnay, joignant au levant Hardré, au couchant Forges, au nord le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

Total des mises à prix : six mille six cent cinquante francs, ci. 6,650 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4, poursuivant la vente.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE ;

MAISON ET JARDIN
Situés dans le BOURG DE VARRAINS, dépendant de la succession de M^e Lorrain.

Cette maison se trouve sur le bord de la route de Saumur, et comprend : au rez-de-chaussée, cuisine avec four, salle à manger, salon donnant sur la route, vestibule ; au premier étage, deux chambres ; grenier au-dessus ; cave voûtée, cellier, jardin enclos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, le dimanche 27 janvier 1878, à midi.

UNE MAISON
Sise à Saumur, Grand Rue, n^o 23, occupée par M. de Lapanouse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE ;

UNE BELLE PIÈCE DE VIGNE ET TERRE
Contenant 1 hectare 10 ares 17 centiares, sise à Saumur, au lieu dit le Clos-Bonnet ou la Butte-à-Ricasseau, portée au cadastre de la commune de Saumur sous le numéro 709 de la section D.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A CEDER DE SUITE
UN FONDS DE BOUCHERIE
Situé à Dampierre.

S'adresser à M. COLON, à Dampierre. (671)

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Saumur, imprimerie de P. CODET.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M^e ROBINEAU.

A VENDRE
A L'AMIABLE ;

DEUX MAISONS
AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES.

Sises à Saumur, rue des Capucins. Pour renseignements, s'adresser soit à M^e veuve PELE, soit à AUBOYER, notaire. (13)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS
A VARRAINS

Le dimanche 13 janvier 1878, à midi, il sera procédé, au bourg de Varrains, par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, à la vente du mobilier dépendant des successions de M^{lle} Marie et Louise Lorrain, au domicile de cette dernière.

On vendra :

Meubles, batterie de cuisine, tables, armoire, lits, couettes, traversins, linge de ménage, garde-robe, belle commode Louis XV, baromètre vieux style, vieux cadres et tableaux, et objets d'antiquité.

Paiement comptant, et 10/100. Pour renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (14)

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE
Par autorité de justice.

Le lundi 14 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Bourasseau, sur la place du marché de Fontevrault, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers saisis sur le sieur Jacques Thomas, ancien aubergiste et entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Fontevrault.

Il sera vendu :

Une très-jolie diligence, bien garnie à l'intérieur, n^es'attelant qu'à un seul cheval ;

Un omnibus à deux chevaux avec ses accessoires ;

Deux charrettes avec leurs accessoires ;

Un fourneau en fonte, un demi-buffet, un bois de lit, deux boîtes de roues de charrettes, six morceaux de marbre ayant servi à des dessus de table, deux pieds de table en fonte, une selle, une marie-jeanne et un tabouret.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (20)

A VENDRE
A L'AMIABLE ;

Pour entrer en jouissance de suite, **Le MOULIN GEORGET**

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Deux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CEDER
UN TRES-BON CAFÉ
bien achalandé.

ANCIEN CAFÉ HENRI
Rue d'Orléans, n^o 42, Saumur.

S'adresser à M. RENAUD-SOUBEYAN, qui l'exploite. (651)

A LOUER
UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.